



TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné que les membres du Conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 octobre 2019 à 9 h aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0 statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : matricule 3849-76-9055, Baie Atibenne, lac Kempt

Matricule : 3849-76-9055

Objet : autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dans les marges latérales et avant de 15 mètres, jusqu'à concurrence de 10 mètres. Le règlement de zonage TNO-31-1995 et ses amendements prescrivent une marge latérale et avant minimale de 15 mètres.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

Pierre Winner

Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim